

Forêt du CANTAL

15

mise à jour août 2025

Fiche départementale – CNPF Auvergne-Rhône-Alpes

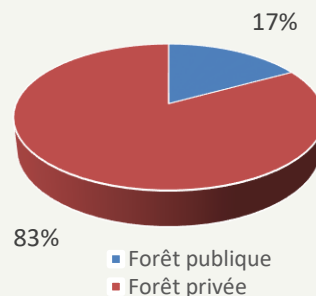
Surfaces et volumes

Taux de boisement de **27%**.

Superficie forestière totale est de **159 000 ha**.

Surface de forêts privées **131 000 ha**
([Source Observatoire des forêts](#))

Répartition forêt privée et publique



Le volume de bois vivant est de 33 000 000m³ et le volume moyen est de 215 m³/ha (173 m³/ha en France).

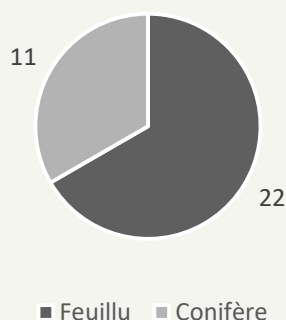
Peuplements et essences (en surface)

Part des peuplements purement feuillus : 70 %

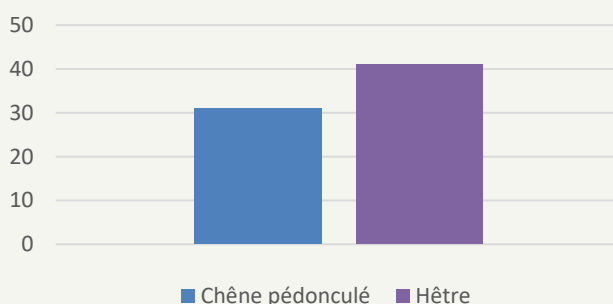
Part des peuplements purement résineux : 13 %

Part des peuplements mixtes : 17 %

Volume (Mm³)



Surface essences principales
(*1000ha)



Quels flux de bois en forêt ?

Sur la période 2014-2022, la production biologique est de 900 000 m³/an, soit 5.5 m³/ha/an

La mortalité est de 200 000 m³/an, soit 1.2 m³/ha/an.

Toutes les informations sur le bilan des flux sont sur [l'Observatoire des forêts françaises](#)



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain

auvergnerrhonealpes.cnpf.fr

La forêt privée et
ses propriétaires

- La forêt privée appartient à 29 480
comptes de propriété.
- 4,2 hectares de propriété forestière
moyenne.
 - 3 100 forêts de plus de 10 hectares
représentant 57 % de la superficie
forestière.



Paysage du Cantal Isabelle Gibert-Pacault © CNPF

Source : Cadastre 2022	Nombre de comptes de propriété	%	Surface boisée (ha)	%
Moins de 4 ha	22 000	75	25 120	20
De 4 à 10 ha	4 380	15	27 780	23
De 10 à 20 ha	1 960	6	27 300	22
Plus de 20 ha	1 140	4	42 500	35
TOTAL	29 480		122 700	

La Gestion Durable

Les documents de gestion durable certifient aux propriétaires que la gestion de leur forêt est durable (récolte, renouvellement forestier et prise en compte des enjeux socio-environnementaux)

Plans Simples de Gestion : **274 ; 17 240 ha**

Code de bonnes pratiques sylvicoles : **149 ; 1 380 ha**

L'enjeu majeur pour les forêts du Cantal : développer la culture forestière, principalement dans les peuplements feuillus (promotion des éclaircies et des qualités diversifiées de ces forêts).

Missions et contact du CNPF

Le Centre National de la Propriété Forestière délégation Auvergne-Rhône-Alpes est l'établissement public en charge du développement de la gestion durable des forêts privées



Améliorer
et développer
la gestion
des forêts



Sensibiliser
et former les
propriétaires et
leurs gestionnaires
aux techniques
sylvicoles



Regrouper
les propriétaires
et mobiliser
les ressources



Participer
à la protection
de la forêt et
à sa pérennité



Contribuer à la
prise en compte
de la forêt privée
dans la société et
l'aménagement
du territoire

Contact des techniciens : <https://auvergnerhonealpes.cnpf.fr>